

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle neron](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b7e2246f8cc2a5e63b11ef5e>

Date d'obtention : 2022-03-08 20:37:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le caractère simple de la démarche mais l'importance de bien suivre les étapes afin d'optimiser la meilleure intervention autant pour la victime que pour les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La clarté des rôles de chacun, moins d'ambiguïtés sur les façons de faire. Mieux comprendre la procédure, être donc en meilleure posture pour pouvoir expliquer le tout aux jeunes et aux parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A faire la grille comme il faut et tenter de détecter la présence ou non d'un acte malveillant.